

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME



Ville de Cannes

DREAL PACA / SCADE/ UEE
Autorité environnementale Projet
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3

OBJET : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DOSSIER SUIVI PAR : AGNES LAHILLE

Cannes, le **25 MAR. 2025**

Monsieur le Directeur,

En application des dispositions du chapitre II du titre II du livre 1er de la partie réglementaire du Code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour le projet d'extension du cimetière Abadie II de Cannes.

Ma demande s'inscrit dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas au titre des paragraphes I et II de l'article R.122-3-1 du Code de l'environnement.

Je joins à ce courrier le formulaire dûment renseigné ainsi que les documents attendus, conformément aux indications présentes sur votre site internet.

En vertu du paragraphe IV de l'article R.122-3-1, vous disposez d'un délai de trente-cinq jours à compter de la réception du formulaire complet pour rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'absence de réponse dans le délai mentionné vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 301 40

06414 Cannes CEDEX

Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00

Mél.: mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd.

La direction municipale de l'urbanisme se tient à votre disposition pour vous adresser tout document complémentaire que vous jugerez utile de consulter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

